

Foire aux questions MIOM - Coupe du monde - Rugby 2023

Le 8 septembre 2023

La Coupe du monde de Rugby 2023

1. Quels sont les éléments clés concernant la Coupe du monde de Rugby 2023 ?

La Coupe du monde de Rugby 2023 se tient du 8 septembre au 28 octobre 2023, soit 48 matchs en 27 jours de compétition.

Neuf villes réparties sur l'ensemble du territoire sont hôtes de l'événement : Saint-Denis, Lille, Lyon, Saint-Étienne, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux et Nantes.

20 équipes participent à la Coupe du monde. Près de 600 000 visiteurs étrangers sont attendus sur les deux millions de spectateurs. Dix villages rugby sont mis en place (Place de la Concorde de Paris et dans les neuf villes hôtes).

Cet événement est l'occasion de fêter les 200 ans de création du rugby.

C'est la troisième fois que la France accueille cet événement après les éditions de 1991 (organisée conjointement avec l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande et le Pays-de-Galles) et de 2007.

Mobilisation du MIOM

2. Quelle est la mobilisation des forces de sécurité intérieure ?

Au total, la sécurité de la Coupe du monde de Rugby 2023 dans son ensemble mobilise près de 5100 policiers et gendarmes par jour en moyenne, et jusqu'à 7500 lors des pics d'activités.

Chaque équipe bénéficie d'une protection du RAID et du GIGN sur l'ensemble des déplacements.

L'État peut garantir, la veille et le jour des matchs officiels, les escortes ainsi que l'ensemble des déplacements de l'équipe. Le préfet territorialement compétent décidera de l'opportunité d'une escorte en fonction de l'analyse locale et des éventuelles demandes formulées par les équipes.

Chaque équipe bénéficie par ailleurs d'un officier de liaison (TSLO) durant l'événement. Les TSLO sont des policiers ou des gendarmes placés au sein de chaque équipe, à raison d'un effectif par équipe, pour être au contact immédiat du staff et assurer le lien entre l'État, l'équipe et l'organisateur.

En plus de ce dispositif, le préfet territorialement compétent concerné peut prendre d'autres mesures en fonction des circonstances.

La sécurité civile est engagée avec 3800 sapeurs-pompiers civils et militaires pour assurer les interventions de secours à personnes dans les départements d'accueil des stades, auxquels 2100 sapeurs-pompiers civils et militaires viennent en renfort intra-zonal pour couvrir les risques inhérents à l'événement.

De plus, 228 démineurs et 211 militaires de la sécurité civile (Formisc) sont déployés au niveau national pour assurer les inspections de sécurité ou renforcer les besoins de la préfecture de police de Paris.

3. Comment est organisée la protection des équipes participant à la compétition et des personnalités étrangères présentes ?

La protection des équipes nationales participant à la Coupe du monde de rugby s'articule autour de trois axes principaux :

- Un officier de la Police nationale ou de la Gendarmerie nationale, recruté et formé spécifiquement, assure auprès de chaque équipe une mission de liaison et de coordination H24 et 7/7 pendant toute la durée de l'événement. Le rôle de cet officier de liaison (TSLO) est de conseiller la délégation nationale pour toutes les questions liées à la sûreté des personnes et des biens. Il est aussi l'interlocuteur de l'organisateur pour tout ce qui concerne la sécurité des activités de l'équipe à laquelle il est rattaché. Enfin, il assure le lien avec le ministère en rendant compte immédiatement de toute information sensible et/ou utile.
- Un accompagnement de sécurité est assuré pour toutes les équipes par un groupe de quatre à six opérateurs du RAID ou du GIGN, depuis l'arrivée de l'équipe sur le sol français et jusqu'à son départ. Ces deux unités positionnent également une réserve d'intervention sur chacun des stades.

- Des escortes sont prévues à l'aller et au retour des équipes de l'hôtel à destination des stades, quel que soit le moyen de transport (avion, train, bus) avec des moyens adaptés.

La brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la préfecture de police est également mobilisée sur cette compétition pour des missions d'interventions en fonction de la nature des événements qui pourraient survenir.

Enfin, les démineurs de la sécurité civile assurent, dans le cadre du dispositif de sécurité défini pour les préfectures concernées, la sécurisation des sites de compétitions, des sites d'entraînements, des camps de bases et des hôtels des joueurs.

4. Quelle est l'organisation mise en place au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ?

Au niveau du MIOM, une structure spécifique est mise en place avec le centre national de commandement stratégique (CNCS), placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, par délégation de la Première ministre.

Le CNCS est une structure temporaire, activée pour toute la durée de la Coupe du monde, du 8 septembre au 28 octobre 2023 et créée pour assurer le suivi stratégique des grands événements sportifs de 2023 et de 2024 (Coupe du monde de rugby France 2023 et Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris de 2024).

Informé en temps réel des faits sensibles ou d'importance parmi les événements qui surviennent sur le territoire national, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer doit pouvoir disposer à tout moment d'éléments d'anticipation, de synthèse opérationnelle et d'appréciation propres. Le CNCS met ainsi à disposition des autorités une vision globale et interministérielle de la situation. Il permet un suivi stratégique permanent et propose des mesures pour la continuité de l'événement.

Elle se transforme en cellule interministérielle de crise (CIC) en cas de crise liée à la Coupe du monde de rugby.

5. Quelle est l'organisation mise en place dans les départements recevant des matchs ?

Au niveau départemental, des comités de pilotage locaux permettent la collaboration entre les services de l'État et directeurs de sites du comité d'organisation.

À Paris, le préfet de police est en charge de la mise en place du dispositif de sécurité pour les matchs au Stade de France et sur la fan-zone de la Place de la Concorde, et les préfets de départements dans les huit autres villes-hôtes.

L'objectif est d'organiser tant la sécurité des participants – joueurs, spectateurs et organisateurs-, que des sites - de compétition, hébergements, entraînements, lieux de promotion du sport, fan-zones-, et d'assurer la mobilité et la fluidité, tant dans les stades que dans les lieux publics des villes hôtes.

Dans le cadre d'un plan décidé par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, les renforts entre la police et la gendarmerie ont été intensifiés. Si l'ensemble des stades se trouvent en effet en zone police, les deux forces se sont entendues pour répartir entre elles les missions et assurer une protection efficace.

L'approche des questions de sécurité a été très large sur ces territoires afin de prendre en compte la sécurité des stades, la sécurité et la fluidité des transports dans les agglomérations mais aussi pour rejoindre les villes organisatrices.

L'accueil dans les services de police a été renforcé : points de visibilité les jours de match dans la ville, présence de commissariats mobiles, distribution de flyers permettant de donner aux visiteurs des conseils de prévention et de les orienter si besoin vers les services de police à proximité...

Cette démarche s'est d'ailleurs concrétisée par la création de GPO Tourisme (groupes de partenariat opérationnel), animés par la Police nationale avec de nombreux partenaires, afin de favoriser l'expérience visiteurs sur ces territoires.

6. Comment est renforcée la lutte contre la délinquance ?

La mobilisation est nationale pour les services de l'Etat : 106 plans zéro délinquance ont été mis en place afin de sécuriser l'expérience spectateur.

Cela se traduit par un effort en terme d'occupation de la voie publique, de visibilité des forces de sécurité intérieure et de montée en puissance des opérations de police (sécurisation des transports en commun, etc.). Par ailleurs, les renforts mutuels entre police et gendarmerie sont intensifiés.

Enfin, un effort financier important de la part de l'État a été fait pour le déploiement des dispositifs de vidéo-protection: 4,1 M€ (1,9 M€ pour les stades, 1 M€ pour les villages rugby et 1,2 M€ pour les camps de base), permettant l'achat de près de 550 caméras dans 29 communes.

7. Comment les services de l'État et les forces de sécurité et de secours se préparent-ils à faire face à des événements graves lors de l'événement ?

Les dispositifs de gestion de crise sont préparés en amont par chacun des intervenants.

De nombreux exercices de gestion de crise sont organisés régulièrement dans les différents sites accueillant la compétition.

Les services de l'État s'entraînent ainsi sur tous types de crises et de menaces pour parfaire leurs process et leur connaissance des sites. Des exercices ont ainsi été organisés au cours des derniers mois au Stade de France de Saint-Denis, à Marseille ou encore à Lyon.

8. Comment est organisée la gestion des secours par la Sécurité civile ?

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) inscrit son action dans l'anticipation de la gestion de crise pour faire face à des événements majeurs. A ce titre, elle s'assure de la mise à jour des plans ORSEC, particulièrement ceux relatifs aux grands rassemblements et à la prise en charge de nombreuses victimes.

En cas d'événements graves, les plans seront activés par les préfets territorialement compétents et les effectifs pré-positionnés à proximité des sites pourront se projeter rapidement.

La sécurité civile s'appuie sur les acteurs territoriaux (services d'incendie et secours et associations agréées de sécurité civile) ou les moyens nationaux (Formisc, moyens aériens ou déminage), pour faire face à tout événement rattachable à la Coupe du monde de rugby ou non.

Par ailleurs, la sécurité civile en charge de coordonner, en cas d'activation par la Première ministre, la cellule interministérielle de crise mobilise les effectifs nécessaires pour faire face à plusieurs crises simultanément.

S'il est de la responsabilité de l'organisateur d'assurer la sécurité à l'intérieur des sites de compétition, de célébration et d'entraînement, notamment en s'appuyant sur des dispositifs prévisionnels de secours (DPS) armés par des associations agréées de sécurité civile, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris déploiera un dispositif important. En posture moyenne, plus de 2000 sapeurs-pompiers seront mobilisés. Une réserve sera également activée, en cas d'événement imprévu ou exceptionnel.

Moyens spéciaux engagés

9. Qu'en est-il de l'appui des technologies de sécurité ?

Un investissement de près de 50 M€ a été engagé pour le déploiement de caméras de vidéo protection, dont 400 nouvelles caméras dans la capitale et au moins 500 dans les communes limitrophes.

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est également impliqué dans la lutte anti drones, placée sous l'autorité du ministre des Armées et du gouverneur militaire de Paris, en matière d'analyse de vulnérabilité des sites.

La loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, qui a été votée à l'Assemblée nationale, vise à renforcer la sécurisation des grands événements et à protéger toutes les populations. Il s'agit aussi de fluidifier le contrôle à l'entrée des sites de compétition et de célébration, de mieux coordonner les équipes mobilisées pour la sécurité dans les transports.

La Coupe du monde de rugby 2023 permettra de tester sur la durée de nouveaux moyens expérimentaux de surveillance prévus par la loi sur les JO 2024.

10. Quels moyens spéciaux sont-ils mis en œuvre par le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer?

Durant la Coupe du monde, tous les moyens spécialisés nécessaires sont déployés sur près de 200 sites (hôtels, stades, sites d'entraînement...) occupés par les 20 sélections nationales.

Chaque stade fait par exemple l'objet d'une inspection de sécurité globale le jour même du match, par une équipe de déminage. Dans ce cadre, 144 démineurs et 67 équipes cynotechniques sont engagés dans les 21 départements hôtes de la Coupe du monde. De même en matière de risque nucléaire, radiologique, chimique et biologique (NRBC), des inspections sont réalisées systématiquement par les services spécialisés de la police et de la gendarmerie.

Un dispositif de sûreté aérienne et de lutte anti-drone est systématiquement mis en œuvre au-dessus des stades et de leurs abords lors des matchs par le ministère des Armées et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Il convient de rappeler que l'ensemble des sites d'intérêt (stades, camps de base et bases site de match) font l'objet d'une interdiction de survol.

Des moyens nautiques sont engagés par la gendarmerie et la police sur les plans et cours d'eau situés dans les périmètres de l'événement.

Enfin, le dispositif général de sécurisation est renforcé avec la tenue de points dits « hauts » grâce au concours d'équipes spécialisées de la direction centrale des CRS (DCCRS), du RAID et du GIGN.

Préfectures

11. Quel est le rôle des préfectures de département durant l'événement?

Les préfets des départements hôtes de la compétition prennent les mesures nécessaires pour le bon déroulement de cet événement en lien avec les services de l'État et les collectivités concernées.

Au sein de chaque département hôte, le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture est activé, pour chaque match organisé, en amont de la rencontre et jusqu'à la dispersion du public. Le COD regroupe tous les services et partenaires de gestion de crise, afin de coordonner les moyens publics et privés nécessaires.

Le COD peut également être activé en urgence en tant que de besoin, quel que soit le jour et l'heure.

Les jours de matches, un poste de commandement (PCM) peut également être activé à proximité des stades, comprenant les trois composantes sécurité, secours-santé et mobilité, afin de traiter immédiatement toute difficulté susceptibles de se présenter en marge des matches.

Sécurité des sites

12. Quelle est la répartition des compétences en terme de sécurité entre l'État et l'organisateur ?

Un protocole entre l'État et le GIP FRANCE 2023 relatif à la sécurité et la sûreté de la Coupe du monde de rugby 2023 a été signé entre le directeur général de France 2023 et le Premier ministre, à l'occasion du match du 21 novembre 2021 entre la France et la Nouvelle-Zélande.

Aux termes de ce protocole, l'État est garant de l'ordre public à l'extérieur des stades et au sein du périmètre de protection. Il est fondé à intervenir à tout moment à l'intérieur du périmètre des stades, sur réquisition de l'organisateur, en cas de troubles dont la gravité dépasse sa compétence et ses moyens ou en cas de nécessité absolue. Il assume les missions de

renseignement et de police judiciaire en toutes circonstances et peut, à tout moment, initier une intervention pour interpellier des personnes présentes sur site.

L'organisateur est garant, en condition normale de fonctionnement, de la sécurité à l'accès et à l'intérieur des sites officiels. Cela concerne les 9 stades de la compétition et leurs annexes nécessaires au fonctionnement de ces sites, les 20 camps de base des équipes, les bases de sites de match, le camp de base des arbitres, le centre international des médias, le centre international de diffusion et le centre principal d'accréditation.

Accueil des supporters

13. Comment va être facilitée l'arrivée des spectateurs étrangers sur le territoire français ?

L'objectif est d'assurer à la fois la sécurité des personnes et la meilleure fluidité possible aux frontières, tout en veillant à maintenir la qualité d'accueil attendue.

Conformément aux directives du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, la direction nationale de la police aux frontières (DNPAF) ouvre 100 % des postes de contrôle de première ligne dans les aéroports parisiens et les différents points de passage frontière en zone Nord (gare du Nord et de Saint-Pancras, port de Calais...).

Pour cela, des renforts d'élèves gardiens de la paix et de réservistes ont été mobilisés. Il a aussi été fait appel à des moyens octroyés par des partenaires internationaux (policiers européens, gardes-frontière de l'agence européenne Frontex).

14. Comment est assurée la sécurité des fans-zones et des lieux de rassemblement des supporters ?

De nombreux rassemblements festifs sont organisés dans l'espace public lors de la Coupe du monde, notamment les jours de retransmission. Ces rassemblements d'ampleur très variables doivent être sécurisés.

Les directions départementales de la sécurité publique (DDSP) de la Police nationale et les commandements de groupements de la Gendarmerie nationale assurent la sécurisation de ces sites avec les moyens nécessaires dans leurs zones de compétences respectives.

En région parisienne, des villages rugby sont implantés Place de la Concorde et à la Basilique de Saint-Denis. Ces zones d'animation seront sécurisées par les municipalités en leur qualité d'organisatrices. La préfecture de police déploiera, en renfort, aux abords de ces villages, un dispositif d'ordre public et de sécurisation adapté. En complément, la DSPAP mettra en place un dispositif de sécurisation périmétrique en périphérie des villages, dans les stations de métro les plus proches, et sur les axes de cheminement des visiteurs entre les stations et le village. Cette sécurisation sera effectuée par des équipages en tenue et en civil.

Les itinéraires principaux de déplacement des supporters ont fait l'objet d'analyse précise pour positionner des points de visibilité de la Police nationale.

15. Existe-t-il un dispositif spécifique pour prendre en charge les supporters étrangers qui seraient victimes d'un vol ou d'une agression ?

Pour l'information du public, des actions ont été menées visant notamment l'amélioration de la signalétique, la mise en place de stands d'information avec des bénévoles, la diffusion de plaquettes d'information en plusieurs langues ou encore le positionnement de policiers avec des capacités en langues étrangères.

Deux à trois commissariats mobiles seront déployés dans chaque ville organisatrice de matchs, au plus près des flux de spectateurs et supporters pour faciliter leur prise en charge et leurs démarches.

Sur les lieux de rassemblement de spectateurs, la Police nationale a prévu d'installer spécialement des postes de police temporaires et mobiles, parfaitement identifiables grâce à une signalétique adaptée. Ces points doivent ainsi faciliter le dépôt de plaintes des spectateurs, de façon individualisée, avec un point d'entrée unique au plus près des sites de compétition et/ou gare.

Sur le ressort de compétence de la préfecture de police de Paris, l'ensemble des services est mobilisé pour garantir la sécurité des supporters, aux abords du stade de France, des fan-zones, dans les transports, et sur la voie publique.

Une attention particulière est portée à l'accueil du public étranger. Dans l'hypothèse où un ressortissant étranger serait victime d'une infraction, il pourra se signaler aux services de police : la traduction est assurée en temps réel au téléphone (PFAU), dans toutes les langues européennes et dans les 16 langues les plus utilisées au monde.

Un formulaire de plainte permet le dépôt de plainte en 30 langues différentes. Les commissariats du 8^e arrondissement (proche du village Concorde) et de La

Plaine St-Denis (proche du Stade de France et village St-Denis) seront privilégiés pour l'accueil du public victime d'infractions sur ces sites.

16. Un dispositif particulier est-il mis en place pour lutter contre la fraude, notamment la revente de billets sur le marché noir ?

2,2 millions de billets ont été vendus pour la compétition. Le 24 janvier 2023, les organisateurs de la Coupe du monde de rugby ont lancé une plateforme de revente spécifique à l'événement sportif. Le principe : les personnes qui ne peuvent plus assister à la compétition et qui souhaitent revendre des billets peuvent le faire sur une plateforme sécurisée où les transactions sont contrôlées. Cette initiative a pour objectif d'éviter la fraude, le marché noir aux prix prohibitifs, l'émission de faux billets et les arnaques.

En outre, les ventes de billets à la sauvette pourront être verbalisées directement via un Procès-Verbal électronique grâce à la nouvelle amende forfaitaire délictuelle visant cette infraction.

Les services spécialisés dans la lutte contre la cybercriminalité sont également en alerte. Deux plateformes nationales sont mises en œuvre :

- La plateforme Thésée en matière de fraudes et d'escroqueries en ligne, outil particulièrement simple d'accès pour les victimes (plus de 68 000 plaintes et 16 000 signalements en un an), reçoit et traite massivement les plaintes et signalements des particuliers, intéressant les faux acheteurs et sites de vente, les fausses locations, les chantages numériques, le piratage de profil.
- La plateforme Pharos est plus largement un outil de signalement des contenus violents ou haineux en ligne (près de 200 000 pris en compte en 2022).

17. Que faire lorsqu'on est victime d'une escroquerie concernant la revente de billets ?

Un dépôt de plainte s'avère indispensable pour les victimes de ce type d'escroquerie, soit dans un commissariat (y compris dans les commissariats mobiles installés spécialement autour de l'événement), soit dans une brigade de gendarmerie, soit en ligne en utilisant [la plateforme Thésée](#), dédiée aux escroqueries en ligne.

Sur Internet, d'autres services sont à votre disposition :

[-L'application « Ma Sécurité »](#), disponible 24h/24 et 7j/7 en français et en anglais, pour communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie ou la police au plus proche du lieu de domicile de la victime.

[-La brigade numérique](#), fonctionnant 24h/24 et 7j/7, disponible en plusieurs langues (français, anglais, espagnol, italien et allemand) et accessible via internet depuis n'importe quel support (tablettes, smartphone, ordinateur) ou directement par téléphone, cette plateforme offre des services similaires à ceux d'une brigade territoriale.

[-La plateforme Percav@](#) qui complète le dispositif, vise à lutter contre la fraude à la carte bancaire sur internet en permettant de signaler ce type d'infraction.

Transports en commun

18. Comment sont gérés les transports en commun durant la Coupe du monde rugby 2023 ?

Des plans de mobilité sont mis en place pour :

- Favoriser la mise en place d'une offre de transport en cohérence avec les besoins spécifiques de la Coupe du monde (venir et partir du stade, articulations avec les zones de célébrations) ;
- Conjuguer fluidité et sécurité afin d'éviter les mouvements de foules ;
- Etablir un plan d'action pour informer les publics (via le site officiel de la Coupe du monde, les mails, les newsletters et les push SMS) et les accompagner (mise en place d'un plan de signalétique, accueil aéroport, déploiement de volontaires, Waze) ;
- Construire des offres adaptées grâce au travail des groupes de travail spécifiques en préfecture ;
- Contribuer à l'élaboration du plan national de mobilité ;
- Mettre en place d'une solution innovante d'hypervision et d'analyse algorithmique des flux de publics au Stade de France.

19. Quid de la sécurité dans les transports en commun durant l'événement ?

Tant en amont que durant l'événement, la direction générale de la Police nationale pour sécuriser le parcours du spectateur, notamment dans les transports en commun. Les itinéraires empruntés par les spectateurs sont

protégés par un dispositif spécifique de sécurisation, avec une visibilité exceptionnelle des forces de sécurité intérieure sur tous les sites de la Coupe du monde de rugby.

En région parisienne, la préfecture de police déploie un dispositif de sécurisation adapté dans les transports en commun durant l'événement, avec une sécurisation renforcée des stations proches du Stade de France (gares RER B La Plaine SDF, RER D SDF St-Denis, ligne 13 St-Denis Porte de Paris) et en dynamique sur les lignes de desserte. En complément, des renforts sont déployés dans les stations et lignes proches des deux villages rugby, Place de la Concorde à Paris et sur le parvis de la Basilique à Saint-Denis.

Enfin, durant toute la période, un plan tourisme prévoit une sécurisation renforcée de certains secteurs touristiques de Paris et de la Seine-Saint-Denis.

Coopération avec les polices étrangères

20. La France bénéficie-t-elle d'un soutien des polices étrangères durant l'événement ?

Des conventions de partenariat avec Europol et Interpol permettent la présence d'experts dans des domaines spécialisés tels que la cybersécurité.

La France bénéficie d'un renfort de 71 membres des forces de sécurité intérieure d'Etats européens, membres de l'Union européenne (Portugal, Irlande, Italie, Allemagne, Pays-Bas, Bulgarie,...) ou non (Royaume-Uni notamment) pour des missions de patrouille mixte, de contrôle frontière ou encore de renforts d'équipages cynotechniques spécialisés dans la recherche d'explosifs.

97 gardes-frontières de l'agence Frontex sont présents en permanence dans les aéroports et gares les plus fréquentés.

Sécurité privée

Quel dispositif de sécurité est mis en place par l'organisateur ?

L'organisateur prévoit un total de 10 000 personnes issues du secteur privé qui seront mobilisées lors de l'événement : agents de sécurité privée et volontaires. Ceux-ci seront principalement présents dans les stades de la Coupe du monde et sur les camps de base.

Les volontaires seront concernés par tous les secteurs de l'événement, notamment l'accueil des spectateurs ou les services du tournoi, en passant

par les accréditations, les activités de communication et marketing, les opérations médias ou encore la présentation sportive.